

Questions orales

qui a trait à la recommandation voulant que les eaux côtières canadiennes soient réservées aux navires battant pavillon canadien. A-t-on pris une décision à ce sujet puisque c'est d'une importance primordiale pour les gens des côtes est et ouest du Canada?

Une voix: Donnez-nous un amour de réponse.

• (1510)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député et je suis désireux qu'on donne suite à ce rapport, mais avant d'en arriver là, j'aimerais rencontrer les premiers ministres des provinces Maritimes en vue d'étudier l'impact qu'il pourrait avoir sur les prix du transport afin de voir quelles solutions nous pouvons y apporter. Nous sommes à court d'équipages et de navires et j'aimerais connaître exactement au moment de donner suite à ce rapport, ce qui est susceptible d'en résulter.

M. Douglas: Étant donné l'importance de créer des emplois sur les deux littoraux, la nécessité de conserver nos eaux territoriales pures de toute pollution et d'avoir des navires sous le contrôle du Canada, quand seront clos les entretiens qui auraient dû avoir lieu il y a déjà quelque temps, le ministre pourrait-il nous informer du moment où il sera en mesure de faire rapport à la Chambre de la décision prise à cet égard?

M. Marchand (Langelier): Le député sait que nous ne pouvons pas nous éloigner actuellement pour assister aux séances de la Chambre. Dès que nous serons libres, je m'entreprendrai avec les premiers ministres pour essayer de régler le problème.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais demander au ministre, même si ce serait une excellente idée de renvoyer la question à un comité permanent, si la mise en application du rapport Darling est reliée d'une façon quelconque à la modification de la loi sur la marine marchande du Canada et si tel est le cas, le ministre entend-il substituer le remaniement de cette loi à tout examen approfondi du rapport Darling.

M. Marchand (Langelier): Il s'agit d'une opinion juridique que je ne suis pas en mesure de donner, mais à mon avis, nous pouvons appliquer le rapport Darling sans modifier la loi sur la marine marchande du Canada.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné que le rapport Darling et son examen portent sur des questions qui sont exclusivement du ressort du Parlement fédéral et de son ministère, pourquoi veut-il s'entretenir avec les premiers ministres des provinces Maritimes à ce sujet?

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRITÈRES RELATIFS À L'APPROBATION DES PROJETS

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

En ce qui a trait aux projets présentés dans le cadre du programme d'initiatives locales, nous sommes tous au

[M. Douglas.]

courant qu'il existe un comité d'étude et de sélection. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre depuis quand lesdits projets sont ensuite présentés au «caucus» libéral pour leur approbation finale?

[Traduction]

L'hon. Robert Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il est au courant que des comités politiques, au niveau des circonscriptions, collaborent avec certains fonctionnaires du ministère qu'il dirige en vue de donner une approbation ou une désapprobation politique à certains projets?

[Traduction]

M. Andras: Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES GRAINS

ORGE—LA SUPPRESSION DU PAIEMENT FINAL POUR 1971-1972

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Peut-il expliquer à la Chambre et au pays pourquoi il n'y a pas de paiement final pour l'orge et dire si l'excédent a servi à compenser les pertes des années précédentes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Le pool auquel le député fait allusion est pour l'année-récolte 1971-1972. Les pools ont été fermés pour les trois grains. Les prix sur le marché international étaient alors très bas et le paiement final est donc petit. Je suis heureux d'annoncer que la situation a été redressée et que les agriculteurs peuvent s'attendre à des profits plus élevés.

M. Horner (Crowfoot): Le ministre a parlé d'un paiement final petit. Je crois comprendre de l'annonce d'aujourd'hui qu'il n'y aura aucun paiement final.

M. Lang: Je voulais parler des trois sortes de céréales. Dans le cas de l'orge, le syndicat a essuyé un déficit d'à peu près 3.8 millions de dollars, déficit que supportera naturellement le Trésor, conformément à la pratique habituelle.

M. Horner (Crowfoot): Le dernier syndicat ayant maintenant fait l'objet d'une vérification, le rapport annuel de la Commission canadienne du blé sera-t-il envoyé au comité de l'agriculture, comme la Chambre a coutume de le faire depuis quelques années?

M. Lang: Nous respecterons certainement la coutume et le rapport annuel de la Commission canadienne du blé sera disponible au comité.

ORGE—LE PAIEMENT INITIAL ET LES ENSEMENCEMENTS DE 1973

M. Jack Murta (Lisgar): Ma question est supplémentaire, monsieur l'Orateur; elle s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Comme il n'y aura pas de paiement final pour l'orge de 1971-1972 et que cela